

Projet éolien de l'Étoile

■ Lettre d'information n°2 - Mars 2021



Les prochains rendez-vous

ÉDITO

Chères habitantes, Chers habitants,

Le premier atelier de co-construction autour du projet éolien de l'Étoile a eu lieu le 11 février dernier à Vignory. Malgré les restrictions sanitaires, une vingtaine d'habitants s'est mobilisée pour initier les réflexions autour du développement de ce projet ! Nous sommes ravies de pouvoir le développer à vos côtés pour en faire un véritable projet de territoire.

Nous vous donnons rendez-vous prochainement pour de nouveaux événements de concertation que nous voulons riches en partages et en découvertes !

Afin de répondre au mieux à vos attentes, le contenu de cette lettre d'information a été co-construit lors du premier atelier. Nous vous en souhaitons une bonne lecture, à très vite.

Maria CANDAMIL, Cheffe de projet éolien Velocita énergies
Dorine TEA, Chargée de projets énergies renouvelables, BAE

Dans la prochaine lettre d'information nous répondrons à vos questions sur le démantèlement et nous vous présenterons les réflexions menées autour des retombées pour le territoire lors des événements de concertation.

Afin de poursuivre le travail de co-construction autour du projet éolien de l'Étoile, Velocita Energies, BAE et Mazars ont le plaisir de vous convier aux 2 événements suivants :

• 2^e Atelier de co-construction

Vendredi 23 avril 2021
3 Sessions de 2h : 13h - 15h30 - 18h*
Dans la salle des fêtes
de Soncourt-sur-Marne

*sous réserve de l'évolution des décisions gouvernementales

• Visite du parc éolien en forêt des Monts du Lomont dans le Doubs

Samedi 24 avril 2021
Départ en bus depuis la mairie de Vignory à 8h
Le repas du midi vous sera offert.
Merci de vous munir de chaussures de marche fermées.

Afin de préparer au mieux votre venue, merci de vous inscrire :

Sur le site du projet :

www.projeteolien-de-lettoile.fr

Par mail :

ophelie.jovelin@mazars.fr

Par téléphone :

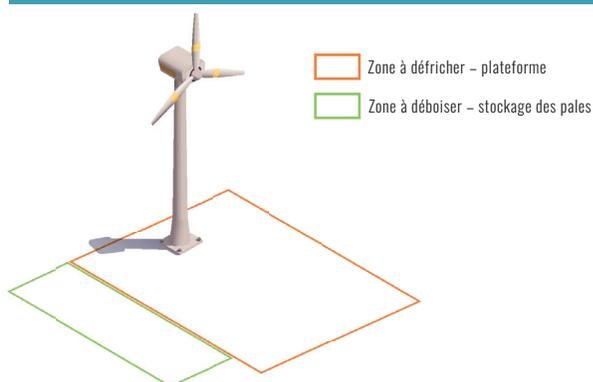
contactez Ophélie JOVELIN - 07 61 58 56 91

Les réponses à vos questions sur l'éolien en forêt

« Pourquoi développer un parc éolien en forêt ? »

- Pour augmenter les retombées pour vos communes, **en plus des retombées fiscales**, celles-ci toucheront un **loyer annuel** car le projet est en forêt communale,
- Pour faciliter les déplacements en forêt via un **renforcement et un élargissement des chemins** existants,
- Pour **réduire l'impact paysager** depuis vos habitations car nous garantissons une distance minimale depuis celles-ci de 800 mètres, et une partie du mât sera occulté par les arbres.

« Quelles surfaces seront défrichées ? »



Pour construire une éolienne, il faut :

- **Défricher au niveau de la plateforme, soit 2 400 m² par éolienne.** Une replantation et des mesures compensatoires seront mises en place au regard des impacts sur la sylviculture, dans la mesure du possible.
- **Déboiser 900m² pour stocker les pales pendant la construction.**
- **Déboiser 900m² afin de monter la grue (selon la configuration du terrain).**

« Comment se passe la construction d'un parc éolien en forêt ? »



Création des accès



Défrichage, déboisement



Création des plateformes



Excavation des fondations



Ferrailage et coulage



Eolien en forêt

Retour sur le 1^{er} atelier de co-construction

Lors de ce premier atelier de co-construction, nous avons :

- **Répondu aux questions des habitants** autour du projet et le développement d'un parc éolien en forêt,
- **Identifié les contraintes et les opportunités** à saisir pour les communes,
- **Co-construit les outils de communication** et le contenu de cette lettre d'information et des suivantes !



A l'aide d'un travail sur carte, nous avons identifié des projets qui pourraient être mis en place sur vos communes. De la **création d'aires de jeux, de belvédère, à l'aménagement d'un sentier botanique en passant par l'amélioration de votre cadre de vie**, ce sont de nombreuses propositions qui ont été émises lors de cet atelier par les participants !

Pour retrouver l'ensemble des propositions, rendez-vous sur le compte-rendu de l'atelier, disponible sur la plateforme www.projeteolien-de-lettoile.fr

Pour en proposer de nouvelles, cliquez sur l'onglet

« Je participe ».



ZOOM SUR ... LES RETOMBÉES POUR VOS COMMUNES !

L'arrivée d'un parc éolien permettra aux communes de bénéficier :



Des **retombées fiscales** pour les collectivités territoriales conformément à la réglementation,



Des retombées **communales pour les servitudes de passage (piétonnier, routier et câbles)***,

* Montant à définir en fonction de l'implantation et donc du linéaire de chemins qui sera utilisé.



D'un **loyer annuel** pour l'utilisation des terrains,

**AU TOTAL, LES
COMMUNES POURRONT
BÉNÉFICIER D'ENVIRON
15 000 EUROS/AN
POUR 1 ÉOLIENNE !**



Des **mesures d'accompagnement** du projet définies en concertation avec le territoire, en lien avec la transition énergétique de vos communes, l'amélioration du cadre de vie ou la dynamisation de la biodiversité sur le territoire pour un budget de 20 000 euros par éolienne pour chaque commune d'implantation.

La minute métier : Le chef de chantier

Dans le cadre de la co-construction des outils de communication, les participants ont souhaité découvrir les métiers de la filière éolienne, c'est pourquoi nous vous proposons de découvrir la profession de chef de chantier !

Le chef de chantier a pour mission la conduite de la construction du parc et assure le bon déroulement du chantier, conformément aux réglementations en vigueur en matière de sécurité.

Il doit également :



Etablir un cahier des charges pour chaque étape de la phase de construction ;



Sélectionner les entreprises sous-traitantes, de préférence des entreprises locales (génie civil, fondations, transport, raccordement électrique, ingénierie, achat de matériaux...);



Coordonner leur intervention dans le respect du calendrier qu'il aura préétabli en prenant en compte les mesures ERC (Eviter - Réduire - Compenser);



Manager une équipe de 15 personnes.

